



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
144 St-Joseph, Joliette, J6E 5C4
450-752-4700
coordo@mepal.net

Politique de protection des renseignements personnels

Le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL) est une personne morale à but non lucratif qui travaille peu avec les renseignements personnels comme nos membres sont d'autres organismes communautaires. Nous récoltons certains renseignements personnels des admirateurs et administratrices et des personnes faisant partie de l'équipe de travail afin d'être conformes à la loi. Nous récoltons également les inscriptions d'individus à quelques activités annuelles, et nous possédons des listes d'envois de courriel pour nos bulletins mensuels.

La politique suivante vise à assurer la protection des renseignements personnels à travers toutes nos sphères d'activité. La présente politique encadre la façon dont l'organisme collecte, utilise, communique, conserve et détruit les renseignements personnels qui lui sont transmis.

1. Champ d'application et définitions

Cette politique s'applique aux permanent.es du MÉPAL, ainsi qu'à ses employé.es temporaires, contractuels, d'été, stagiaires de l'organisme et admirateurs et administratrices.

La politique vise tous les renseignements personnels recueillis. Dans cette politique, un renseignement personnel est défini comme une information qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier. Par exemple : l'ancien employeur, les informations bancaires, le numéro d'assurance sociale, l'adresse résidentielle, le numéro de téléphone personnel, la date de naissance, le courriel personnel.

2. Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

Le MÉPAL ne recueille que les informations nécessaires à des activités ponctuelles, à l'embauche, à la rétribution, à la gestion de l'organisme à la reddition de compte.

Dans sa collecte, son utilisation et la communication des renseignements personnels, le MÉPAL applique les principes suivants :

Consentement et collecte :

Les renseignements personnels sont recueillis directement auprès de la personne concernée. Ces informations sont obtenues de façon libre et éclairée avec le consentement de la personne qui est informée de l'utilisation qui en sera faite.

Détention et utilisation :

Le MÉPAL veille à ce que les renseignements qu'elle détient soient à jour et exacts au moment de leur utilisation.



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
144 St-Joseph, Joliette, J6E 5C4
450-752-4700
coordo@mepal.net

L'accès aux renseignements personnels est limité aux employé.es permanent.es et aux administrateurs et administratrices, tous et toutes sont soumis.es à la présente politique.

Communication :

Le MÉPAL obtient le consentement de la personne concernée avant de communiquer des renseignements personnels à un tiers si cela ne concerne pas l'embauche, la cessation du lien de travail, la rétribution, la gestion de l'organisme ou la reddition de compte.

3. Conservation et destruction des renseignements personnels

Sauf si une durée minimale de conservation est requise par la loi ou la réglementation applicable, le MÉPAL ne conserve les renseignements personnels des administrateurs et administratrices que pour la durée de leur mandat.

Tous les dossiers des employé.es permanent.es ou contractuel.les et des stagiaires sont gardés pendant trois ans.

Toutes les listes d'inscription à des activités ponctuelles sont détruites moins de deux semaines après l'activité.

Tous les dossiers sont détruits et déchiquetés à la machine.

4. Responsabilités du Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière

De manière générale, l'organisme est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels du MÉPAL est la coordonnatrice à l'administration.

La personne responsable doit veiller à assurer le respect de la politique et à modifier les pratiques au besoin. La coordonnatrice est la personne qui tient à jour le registre des incidents. En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de ce responsable, l'équipe de travail et le conseil d'administration désigneront une personne qui assurera les fonctions du responsable de la protection des renseignements personnels. Bien que la responsabilité incombe à la coordonnatrice à l'administration, tous les permanent.es, les stagiaires, les employé.es contractuelles, les administrateurs et administratrices ayant accès à des renseignements personnels ou étant autrement impliqués dans la gestion de ceux-ci doivent en assurer la protection et respecter la présente politique.



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
144 St-Joseph, Joliette, J6E 5C4
450-752-4700
coordo@mepal.net

Sécurité des données

Le MÉPAL s'engage à mettre en place les mesures de sécurité raisonnables pour assurer la protection des renseignements personnels contenus dans ses dossiers.

7. Processus de traitement des plaintes

Réception

Pour porter plainte concernant l'application de ladite politique, les personnes doivent communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels. Les plaintes doivent être envoyées par écrit (courriel ou poste) aux coordonnées se trouvant dans la section suivante.

Les informations suivantes sont requises dans la plainte :

- Nom
- Coordonnées (Numéro de téléphone)
- Objet
- Motif de la plainte

Traitement

Les plaintes sont traitées de façon confidentielle dans un délai de 30 jours.

Il est également possible de déposer une plainte auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec ou à tout autre organisme de surveillance en matière de protection des renseignements personnels responsable de l'application de la loi concernée par l'objet de la plainte.

8. Approbation

La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration du MÉPAL le 29 septembre 2023.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels du MÉPAL, dont les coordonnées d'affaires sont les suivantes :

Catherine Pouliot
Coordonnatrice à l'administration
144 St-Joseph, suite 105
Joliette (Québec), J6E 5C4
coordo@mepal.net

Pour toute demande, question ou commentaire dans le cadre de la présente politique, veuillez communiquer avec la coordonnatrice à l'administration, désignée comme personne responsable de la protection des renseignements personnels du MÉPAL.



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
144 St-Joseph, Joliette, J6E 5C4
450-752-4700
coordo@mepal.net

9. Publication et modifications

Comme prescrit par [la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25](#), la présente politique est publiée sur le site internet du MÉPAL. Cette politique est également diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

10. Incident de confidentialité et/ou de sécurité

Un incident de confidentialité se produit lors d'un accès, une utilisation ou une communication d'un renseignement personnel non autorisé par la loi; de la perte d'un renseignement personnel ou de toute forme d'atteinte à la protection d'un renseignement personnel.

Un incident de sécurité se produit lorsque les bureaux ou les systèmes informatiques sont pénétrés par des personnes non autorisées.

Le MÉPAL s'engage à suivre les obligations suivantes en cas d'incident :

- Tenir un registre des incidents de confidentialité;
- Prendre les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé;
- Aviser la personne concernée et la Commission d'accès à l'information dans le cas où l'incident présente un risque de préjudice sérieux.



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
144 St-Joseph, Joliette, J6E 5C4
450-752-4700
coordo@mepal.net

Rapport d'incident de confidentialité et/ou de sécurité

Rapport incident de confidentialité et/ou de sécurité	#
Date de l'incident	
Date de prise de connaissance de l'incident par l'organisme	
Circonstance de l'incident : - Renseignements personnels sont concernés par l'incident - La/ les personne(s) sont concernée(s) par l'incident	
Est-ce qu'il y a un risque de préjudice sérieux ? Par exemple : perte d'emploi, fraude bancaire, vol d'identité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si l'incident représente un préjudice sérieux, veuillez communiquer l'incident à la Commission d'accès à l'information du Québec	https://www.cai.gouv.qc.ca/a-propos/nous-joindre/ 514 873-4196
Mesure à prendre	
Date à laquelle la mesure a été appliquée	
Commentaire	

Signature de la personne responsable : _____

Date : _____